
[Imprimer](#)

Montigny-Lès-Cormeilles : un marché de démolition et de désamiantage pour 5 bâtiments

Image

Dans le cadre du projet d'aménagement du Quartier de la gare, Citallios a lancé un marché de travaux de démolition et désamiantage des bâtiments situés du 124 au 132 avenue de la Libération à Montigny-Lès-Cormeilles (Val d'Oise).

Destiné à accueillir logements, bureaux, commerces et divers services d'utilité publique (dont une crèche et des cabinets médicaux), le Quartier de la Gare à Montigny-Lès-Cormeilles sort progressivement de terre. Si plusieurs ont été livrés, les lots 1B, 1C, 5A et 5B restent à bâtir. Leurs promoteurs ont déjà été désignés : Verrechia pour le lot 1B, et Icade pour les trois autres. Dans le cadre de ce projet d'aménagement, Citallios, en qualité de maître d'ouvrage du marché, doit procéder à la démolition de divers bâtiments permettant de libérer le foncier nécessaire à la réalisation de ces derniers lots.

Situés du 124 au 132 de l'avenue de la Libération, quatre pavillons entre 100 et 184 m² sont donc à désamianter puis à déconstruire. S'ajoute un hangar de 976 m² au numéro 130. La surface totale à traiter représente donc 1 570 m². Le marché est cependant composé d'un lot unique, au motif que la division en lots séparés rendrait techniquement difficile ou financièrement coûteuse l'exécution des prestations.

10 semaines de travaux

Cette opération comporte une tranche ferme constituée du désamiantage, de la déconstruction des bâtiments et de la remise en état des terrains, ainsi que d'une tranche optionnelle consistant en la mise en place d'une géomembrane thermosoudée au droit des infrastructures démolies du hangar sis 130 avenue de la Libération.

Dans l'emprise des travaux, le titulaire doit mener la démolition complète des infrastructures des bâtiments pour les fondations superficielles et jusqu'à une profondeur d'un mètre par rapport au point bas de chaque bâtiment (vide sanitaire, cave...) pour les fondations profondes. Les regards et fosses de réseaux extérieurs sont également à démolir jusqu'à - 1 m par rapport aux terrains avoisinants. Les délais de réalisation de la tranche ferme sont fixés à dix semaines après une période de préparation de cinq semaines. Les travaux, prévus en une seule phase, se situeront dans la continuité de l'appel d'offres.

[Consulter l'avis](#)